

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 21 mars 2016**

**Nombre de conseillers présents :**

**PRESENTS**

<b>Philippe LOYEZ</b>	<b>Frédéric CAPIEZ</b>
<b>Valérie LHEUREUX</b>	<b>Jean Claude DORIUS</b>
<b>Jean Jacques OUENNOURE</b>	<b>Christophe DELEAU</b>
<b>Christian LEROY</b>	<b>Régis BAUDUIN</b>
<b>Robert PARMENTIER</b>	

**PROCURATIONS :**

<b>Etienne DESRUENNE donne procuration à Christian LEROY</b>
<b>Ludovic DUVENT donne procuration à Jean Jacques OUENNOURE</b>

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>Ludovic DUVENT</b>	<b>Christophe FOLLET</b>
<b>Etienne DESRUENNE</b>	

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- Budget primitif
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation de résultat
- Vote des 3 taxes
- Subventions associations
- Ancienne décharge (Sita)
- Questions diverses

**Les débats et décisions**

Lecture faite du PV du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents après la rectification suivante pour le point n°2 : Accueil d'une association à la mairie

« Le vote à main levée donne les résultats suivant : 8 Pour 2 Contre 1 Abstention  
Le conseil, après échange, décide de faire les travaux pour accueillir l'association. »

Monsieur le Maire remet à chaque participant un dossier sur les points que le conseil va examiner et notamment les budgets primitifs, compte de gestion.

➤ **Budget primitif 2016**

***Adoption du budget primitif de l'exercice 2016 et des taux de fiscalité locale***

---

M. le Maire, présente de manière détaillée à l'assemblée le budget prévisionnel de la commune pour 2016 en vue de son approbation.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 636 089.28 € et la section d'investissement à 597 904.24 €.

Evolution des recettes retraitées du 6419 et de travaux en régie

CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
481 091,71 €	506 612,15 €	497 979,74 €	483 628,74 €	483 437,24 €	477 885,80 €	474 545,24 €

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif de l'exercice budgétaire de 2016 équilibré dans les deux sections en dépenses et en recettes,
- dit que le présent budget est adopté par chapitres,

➤ **Compte de gestion**

**Les membres du Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015**.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2015** au 31 décembre **2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ **Compte administratif 2015**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		29 030,78 €	283 676,62 €		283 676,62 €	29 030,78 €
Opérations de l'exercice	604 295,61 €	651 745,94 €	1 001 694,29 €	1 138 506,09 €	1 605 989,90 €	1 790 252,03 €
<b>TOTAUX</b>	604 295,61 €	680 776,72 €	1 285 370,91 €	1 138 506,09 €	1 889 666,52 €	1 819 282,81 €
Résultats de clôture		76 481,11 €	146 864,82 €		146 864,82 €	76 481,11 €
Restes à réaliser			133 000,00 €	211 000,00 €	133 000,00 €	211 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	604 295,61 €	680 776,72 €	1 418 370,91 €	1 349 506,09 €	2 022 666,52 €	2 030 282,81 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		76 481,11 €	68 864,82 €			7 616,29 €

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8 (le maire n'assistant pas au vote)

Nombre de suffrages exprimés : 10 ((le maire n'assistant pas au vote)

VOTES : Contre : Pour : 10

➤ **Affectation de résultat**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'instruction budgétaire M 14, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement.

Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif de 2015 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé de clôture de 76 481,11 €.

Après prise en compte du résultat excédentaire reporté de 2015, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un résultat négatif de 146 864,82 € moins 133 000,00 € en RAR dépenses et 255 000,00 € en RAR recettes qui donne un résultat négatif de 27 864,82 €.

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Réalisations de l'exercice	604 295.61	651 745.94
Résultat de l'exercice 2015 (A)		47 450.33
Résultat reporté 2014 – (002) (B)		29 030.78
<b>Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2014 (excédent) (C =A+B)</b>		<b>76 481.11</b>

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
Réalisations de l'exercice	1 001 694.29	1 138 506.09
Résultat de l'exercice 2015 (positif) (D)		136 811.80
Solde d'exécution 2014 (néгатif) - (001) (E)	283 676.62	
<b>Solde d'exécution 2015 (néгатif) (F = D – E)</b>	<b>146 864.82</b>	
Restes à réaliser (RAR)	133 000.00	
<b>Solde de restes à réaliser (G)</b>		211 000.00
<b>Besoin de financement après RAR (I = F + G)</b>	<b>68 864.82</b>	

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 76 481.11 € (C) de la façon suivante :

- 68 864.82 € (I) en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés,
- 7 616.29 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2311-12 et R. 2311-13,

Vu l'instruction comptable résultant de l'arrêté du 27 décembre 2005,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire de 2015.

➤ **Vote des 3 taxes**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2016 les taux des impôts locaux en vigueur en 2015 de la commune à savoir :

- Taxe foncière (non bâti) : 24.19 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.36 %
- Taxe d'habitation : 10,96 %

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le maintien des taux.

➤ **Subventions associations**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante :

JUDO CLUB DE NOYELLES SUR ESCAUT	1 500 €
GYM DETENTE	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
CLUB DES AINES	500 €
L'ARCHE DE LA SALETTE	150 €
COMITE DES FETES	400 €
INTERGENERATION	380 €
RESTO DU COEUR	70 €

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent l'attribution des subventions.

➤ **Ancienne décharge (Sita)**

La Sté Sita n'ayant pas envoyé les documents, le conseil reporte ce point à la prochaine réunion.

➤ **Questions diverses**

■ Conseil d'école

Le conseil souhaite accepter deux enfants à la rentrée d'avril de deux ans.

■ Prime de Classe de neige

Comme de coutume, une prime de 300 € (charges comprises) sera versée à l'enseignant accompagnant

■ Prochaines manifestations

- 2 avril 2016 à 19 h Médaille Marie-Pierre DESOIGNIES
- 3 avril 2016 parcours du cœur
- 9 avril 2016 gouter des aînés
- 10 avril 2016 sortie à Berck
- 16 avril 2016 bal masqué
- 30 avril 2016 inauguration local radio web cambresis
- 1<sup>er</sup> mai 2016 repas des anciens combattants
- 8 mai 2016 cérémonie anciens combattants
- 20 mai 2016 palme académique Christine CARTON

Les membres du conseil ne demandant plus la parole, M le Maire lève la séance vers 20h15.